OMNIS Conseil Public
Centre d'Affaires des Arcades
9 /11, Place Bernard-Stasi
51200 EPERNAY
Courriel : contact@omnisconseil.fr

A l'attention de M. PERRI
Monsieur le Président
Communauté de Communes
ARDENNES THIERACHE
6, impasse de la fontaine
08260 Maubert-Fontaine

Épernay, le 4/09/2019

Objet : *Elaboration du PLU* – Consultation des services
PJ : 3 dossiers papiers + CD

Monsieur le Président,

Veuillez trouver ci-joint 3 exemplaires en version papier et 23 CD du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Liart, pour lancer la **phase de consultation**. Je vous rappelle que nous avons consulté préalablement la CDPENAF, la MRAe et le Préfet au titre de l'urbanisation limitée, par conséquent il est inutile de les consulter de nouveau pour le même objet. Seules les personnes publiques associées mentionnées dans le tableau ci-après sont à consulter.

Afin que la procédure se poursuive ensuite efficacement et dans les meilleures conditions, je vous invite à respecter les étapes suivantes :

1. **Authentifier chacune des pièces écrites et des plans de chaque dossier « papier »** en apposant le cachet de la Communauté et la signature du Président ou de son représentant sur chaque page de garde ;
2. **Garder deux dossiers papiers (généralement 1 pour l'EPCI et 1 pour la commune) + 2 CD dont le CD** intitulé « EPCI » avec les modèles de courriers dans leur version modifiable en version Word.
3. **Expédier 1 dossier « papier » et 15 CD authentifiés à la préfecture** (la Préfecture se charge de consulter les services de l'État) ;
4. **Envoyer les 8 CD restant aux différents organismes** avec courrier d'accompagnement selon modèle ci-joint aux **autres PPA dont la liste est établie en page 4 et 5.**

Je reste bien sûr à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes distinguées et dévouées salutations.

Jean-Michel THIEBAUT
po Christophe MILOT

MODELE DE COURRIER D'ACCOMPAGNEMENT N°1

Transmission du dossier de PLU à la Préfecture (guichet = DDT)

Avec accusé réception (prouve la date de réception qui déclenche le délai de 3 mois)

Monsieur le Préfet
Direction départementale des territoires (DDT)
Service logement et urbanisme
Unité planification et aménagement
3, rue des Granges Moulues
BP. 852
08011 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

Maubert-Fontaine, le

Objet : *Elaboration* du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Préfet,

Par délibération en date du 3 mars 2016, la commune de Liart a engagé la procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). La Communauté de Communes Ardennes Thiérache est devenue depuis l'autorité compétente, le conseil communautaire a arrêté le projet de PLU de la commune le 26 juin 2019, après avis de la commune et après avoir tiré le bilan de la concertation préalable.

Afin de poursuivre la procédure, j'ai le plaisir de vous transmettre **le dossier de PLU**, en vue de lancer la consultation des services de l'État.

Vous souhaitant bonne réception de ces dossiers et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en mes respectueuses salutations.

Le Président

MODELE DE COURRIER D'ACCOMPAGNEMENT N°2

Notification du projet d'élaboration du PLU aux personnes publiques autres que l'Etat

Avec accusé réception (prouve la date de réception qui déclenche le délai de 3 mois)

Monsieur le Président
Région Grand-Est
1 Place Adrien Zeller
BP 91006
67070 STRASBOURG Cedex

Maubert-Fontaine, le

Objet : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 3 mars 2016, la commune de Liart a engagé la procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). La Communauté de Communes Ardennes Thiérache est devenue depuis l'autorité compétente, le conseil communautaire a arrêté le projet de PLU de la commune le 26 juin 2019, après avis de la commune et après avoir tiré le bilan de la concertation préalable.

Afin de poursuivre la procédure et lancer la phase de consultation, j'ai le plaisir de vous transmettre pour avis un exemplaire du dossier sur support numérique.

Je vous remercie par avance de bien vouloir me faire parvenir vos observations éventuelles dès que possible. Permettez-moi toutefois de vous rappeler que votre avis sera réputé favorable en cas d'absence de réponse de votre part, et ce dans un délai de 3 mois maximum à compter de la transmission de ce dossier.

Vous souhaitant bonne réception de ce document et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes respectueuses salutations.

Le Président

Liste des autres PPA	Dossier à fournir	Références
Préfecture des Ardennes Direction Départementale des Territoires 3 rue des Granges Moulues B.P. 852 08011 Charleville-Mézières Cedex	1 exemplaire papier + 15 CD	Article L 132-7 du code de l'urbanisme
Préfecture des Ardennes **Dérogation à l'urbanisation limitée** Direction Départementale des Territoires 3 rue des Granges Moulues B.P. 852 08011 Charleville-Mézières Cedex	RIEN – déjà fait (avis du 5/06/2018)	Article L 142-4 et 5 CU
Direction départementale des territoires des Ardennes **Secrétariat de la CDPENAF** 3 rue des Granges Moulues BP852 08011 Charleville-Mézières	RIEN – déjà fait (avis du 20/04/2018)	Article L 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime
Président de la MRAe DREAL ACAL - Service évaluation environnementale 14 rue du Bataillon de Marche n°24 67070 STRASBOURG Cedex BP 81005/F	RIEN – déjà fait (avis du 2/08/2018)	Article R104-9 et R 122-17 CE
Région Grand-Est Maison de la Région 1 Place Adrien Zeller - BP 91006 67070 STRASBOURG Cedex	1 CD	Article L 132-7 CU
Conseil Départemental des Ardennes Hôtel du département Place de la Préfecture CS 20001 08011 Charleville-Mézières Cedex	1 CD	Article L 132-7 CU

Liste des autres PPA	Dossier à fournir	Références
Parc naturel régional des Ardennes 91, place de Launet 08170 HARGNIES	1 CD	Article L 132-7 CU
Chambre de Commerces et d'Industrie 18 A avenue Georges-Corneau BP 389 08106 Charleville-Mézières	1 CD	Article L 132-7 CU
Chambre de Métiers et de l'Artisanat 8, rue de Clèves CS 80734 08013 Charleville-Mézières cedex	1 CD	Article L 132-7 CU
Chambre d'Agriculture 1 rue Jacquemart-Templeux CS 70733 08013 Charleville-Mézières Cedex	1 CD	Article L 132-7 CU
ABF - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) Cité administrative 2, esplanade du palais de justice 08000 Charleville-Mézières	1 CD	Article L 132-7 CU
Centre régional de la propriété forestière (CRPF) antenne des Ardennes 17 rue du Château CS 70769 08013 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex	1 CD	Article L 132-7 CU

Avec accusé réception (prouve la date de réception qui déclenche le délai de 3 mois)

+ GARDER 1 DOSSIER PAPIER ET 1 CD POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET POUR LA COMMUNE

Cachet de l'organisme

PREUVE DE DÉPÔT

Madame / Monsieur .....

Je reconnais avoir bien reçu votre PLU arrêté pour avis (consultation des personnes publiques associées) en date du .....

Nous vous remercions par avance de bien vouloir me faire parvenir vos observations éventuelles dès que possible. Permettez-moi toutefois de vous rappeler que votre avis sera réputé favorable en cas d'absence de réponse de votre part, et ce dans un délai de 3 mois maximum à compter de la transmission de ce dossier.

Veuillez agréer nos sentiments distingués